

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 587**16 avril 2002****SOMMAIRE**

A.T.T.C. Control S.A., Luxembourg	28174	ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings, Luxembourg	28163
Ai Due Giottoni, S.à r.l., Mondercange	28149	J-Way S.A., Esch-sur-Alzette	28146
Ai Due Giottoni, S.à r.l., Mondercange	28149	J-Way S.A., Esch-sur-Alzette	28147
Alliance Resources Holding S.A., Luxembourg	28175	Lend Lease International Distressed Debt Fund, SCA, Luxembourg	28137
Alliance Resources Holding S.A., Luxembourg	28175	LMC Group S.A., Luxembourg Management Company Group S.A., Luxembourg	28172
Arras Holding S.A., Luxembourg	28175	Marca, S.à r.l., Luxembourg	28165
Arsdorf, S.à r.l., Mersch	28167	Musafin S.A.	28164
Audit Trust S.A., Luxembourg	28164	Obregon S.A., Luxembourg	28176
Avaya International Enterprises Limited, S.à r.l., Dublin 2	28130	Orpi S.A., Luxembourg	28171
Benimmo S.A., Luxembourg	28144	Pizzeria Valle-Verde, S.à r.l., Schouweiler	28139
Brainvest S.A., Luxembourg	28143	Prewos 1 S.A., Luxembourg	28150
C.W.A., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28162	Prewos 1 S.A., Luxembourg	28152
Capint S.A., Luxembourg	28176	RER 2 S.A., Luxembourg	28172
Cendel S.A., Luxembourg	28144	RER 2 S.A., Luxembourg	28172
Charles Investment S.A., Luxembourg	28174	Recherche et Développement Européen Holding S.A., Luxembourg	28156
Comura S.A., Luxembourg	28144	Recherche et Développement Européen Holding S.A., Luxembourg	28158
Crefina S.A., Luxembourg	28176	Red Star Line S.A., Luxembourg	28175
Deloitte Consulting, S.à r.l., Strassen	28164	S-Park S.A., Luxembourg	28171
Dematrans S.A., Perlé	28147	SAG Software Systems A.G., Luxembourg	28173
Dematrans S.A., Perlé	28148	Seilux S.A.	28149
Dominion Capital (Europe) S.A., Luxembourg	28174	Soceurimmo S.A., Luxembourg	28175
Eden Holding S.A., Bettembourg	28171	Solomar Holding S.A., Luxembourg	28154
Elms Brook S.A., Luxembourg	28159	Solomar Holding S.A., Luxembourg	28156
Elms Brook S.A., Luxembourg	28162	St. Georges Investment S.A., Luxembourg	28170
Esquire Capital Holdings S.A., Luxembourg	28141	St. Georges Investment S.A., Luxembourg	28169
Euro Multi Services S.A., Bettembourg	28166	Terbati S.A. Immobilière, Luxembourg	28163
Euro-Habemus S.A., Luxembourg	28145	(Les) Thermes du BeauRegard S.A., Luxembourg	28165
European Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	28174	Travel International Company S.A., Luxembourg	28166
European Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	28174	Travel International Company S.A., Luxembourg	28166
Fipoluc S.A., Luxembourg	28153	Travel International Company S.A., Luxembourg	28166
Fipoluc S.A., Luxembourg	28154	Travel International Company S.A., Luxembourg	28167
Fontainbleu S.A., Luxembourg	28172	Tubilux International S.A., Luxembourg	28176
Fontainbleu S.A., Luxembourg	28172	Venture Capital Investments S.A., Luxembourg	28165
Francesca, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28148	Vito - Patrizia, S.à r.l., Luxembourg	28170
Francesca, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28149	Voyages Albatros S.A., Strassen	28152
Free-B@nk Software S.A.	28136		
Gavina S.A., Luxembourg	28173		
H & Co Consulting S.A., Luxembourg	28140		
Immobilière Pirrotte S.A., Luxembourg	28139		

AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: Dublin 2, 1, Stokes Place.

Effective management seat: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 81.868.

In the year two thousand and one, on the nineteenth day of December, at 11.00 a.m.
Before Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie,

was held an Extraordinary General Meeting of AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, registered in Ireland and having its registered office at 1, Stokes Place, St. Stephen's Green, Dublin 2 (Ireland) and its effective management seat in L-1628 LUXEMBOURG, 1, rue des Glacis, incorporated on 5 April 2000 under the laws of Ireland (hereinafter referred to as the «Company»).

The Memorandum and Articles of Association were amended, with effect from 11 April 2001, by the members. The decision to transfer the effective management seat to the Grand-Duchy of Luxembourg, with effect from 11 April 2001, was taken by the members and is contained in a deed of the undersigned notary public on 18 April, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1043, dated November 21, 2001.

The Memorandum and Articles of Association were lastly amended by a deed of the undersigned notary executed on 20 August 2001, not yet published in the Mémorial C.

In accordance with Article 46 of the Articles of Association of the Company, and fifteen minutes having past for the time appointed for the holding of the meeting, Maître Albert Wildgen took the chair and declared that a quorum was present.

The Extraordinary General Meeting is opened by Maître Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, acting as Chairman and appointing Maître Carole Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg, as Secretary of the meeting. The Chairman appoints as Scrutineer, Maître Hervé Leclerq, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer draw up the attendance sheet, which having been signed ne varietur by the proxyholders, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxy to be filed with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to enact that:

I.- According to the attendance sheet, the sole member, representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), is validly represented at the meeting. The sole member has consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, a private company with limited liability incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, as a member of the Company.

2. Increase of the corporate capital of the Company by EUR 9,373,625.- (nine million three hundred seventy-three thousand six hundred twenty-five euros) to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 9,386,125.- (nine million three hundred eighty-six thousand one hundred twenty-five euros), by the issuing of 374,945 (three hundred seventy-four thousand nine hundred forty-five) ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

3. Subscription and payment of 374,945 (three hundred seventy-four thousand nine hundred forty-five) ordinary shares by AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, in full consideration for the transfer by AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED of part of its assets and liabilities to the Company as set forth in the Balance Sheet, a copy of which is attached hereto and to include authorizations to the Directors to do all things necessary in connection therewith.

4. Amendment of clause 4 of the Memorandum of Association as to reflect the increase of corporate capital.

5. Incorporation of the legal reserve by debiting the share premium account; and

6. Any other business.

The members' meeting having approved the Chairman's statement and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote, has taken the following special and ordinary resolutions:

First resolution

The sole member approves AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, a company existing under the laws of Gibraltar, with registered office at Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, as a new shareholder of the Company.

Second resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital by EUR 9,373,625.- (nine million three hundred seventy-three thousand six hundred twenty-five euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to the amount of EUR 9,386,125.- (nine million three hundred eighty-six thousand one hundred twenty-five euros), represented by 375,445 (three hundred seventy-five thousand four hundred forty-five) ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five euros) by the issuing of 374,945 (three hundred seventy-four thousand nine hundred forty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, such ordinary shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The sole member resolves to issue 374,945 (three hundred seventy-four thousand nine hundred forty-five) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, such ordinary shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The 374,945 (three hundred seventy-four thousand nine hundred forty-five) new ordinary shares will be issued by the Company to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, with payment of an aggregate share premium of EUR 84,361,348.- (eighty-four million three hundred sixty-one thousand three hundred forty-eight euros) to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED as consideration for the transfer by AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED of part of all its assets and liabilities as set forth in the Balance Sheet dated December 14, 2001. The share premium will be issued to the benefit of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED solely.

Subscription and Payment

There now appeared Mr Albert Wildgen, pre-named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED with registered office in Gibraltar, a company organised and existing under the laws of Gibraltar by virtue of a power of attorney, granted on December 17, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxies, by the members of the board and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The Chairman referred to the Contribution Agreement dated December 19, 2001, duly signed by AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, and the Company, whereby all of the assets and liabilities of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED have been transferred to AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l and AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED respectively.

This Contribution Agreement, after having been signed ne varietur by the proxies, by the members of the board and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

According to a Valuation Report issued by AVAYA INC., a company incorporated and existing in the United States under the laws of the State of Delaware and having its registered office at 211 Mt. Airy Road, Basking Ridge, New Jersey, dated December 17, 2001, the board of the Company valued the total amount of the assets and liabilities of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED to be acquired by AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., and the Company at EUR 176,844,025.- (one hundred seventy-six million eight hundred forty-four thousand twenty-five euros).

The assets of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED consist of:

Assets:	Value (EUR)
Due From Parent	1,453.-
Participations:	
Avaya Middle East W.L.L.	4,624,327.-
Avaya Chile Ltda.	589,736.-
Avaya Austria GmbH	4,128,856.-
Avaya Brasil Ltda.	31,528,038.-
Avaya Czech Republic s.r.o.	4,772,097.-
Avaya Denmark ApS	84,717.-
Avaya Hong Kong Company Ltd.	2,611,211.-
Avaya Korea Ltd.	2,302,649.-
Avaya (Malaysia) Sdn. Bhd.	643,330.-
Avaya Peru S.R.L.	77,382.-
Avaya Poland Sp. z.o.o.	471,404.-
Avaya Singapore Pte. Ltd.	41,569,154.-
Avaya Sweden A.B.	330,620.-
Avaya Argentina S.R.L.	15,862,364.-
Avaya France	40,373,957.-
Avaya Deutschland GmbH.	178,645.-
Avaya Italia S.p.A.	12,412,118.-
Avaya Japan Ltd.	11,611,675.-
Avaya Puerto Rico Inc.	- 3,822.-
ZAO Avaya	- 557,047.-
Avaya Comunicacion Espana, S.L.	3,231,162.-
Total Participations:	176,842,572.-
Total Assets:	176,844,025.-

AVAYA GIBRALTAR has no other assets.

Liabilities None

The assets and liabilities to be acquired by the Company are the following:

Assets:	Value (EUR)
Due From Parent	1,453.-
Participations:	
Avaya Middle East W.L.L.	4,624,327.-
Avaya Chile Ltda.	589,736.-

Avaya Austria GmbH	4,128,856.-
Avaya Brasil Ltda.	31,528,038.-
Avaya Czech Republic s.r.o.	4,772,097.-
Avaya Denmark ApS.	84,717.-
Avaya Hong Kong Company Ltd.	2,611,211.-
Avaya Korea Ltd.	2,302,649.-
Avaya (Malaysia) Sdn. Bhd.	643,330.-
Avaya Peru S.R.L.	77,382.-
Avaya Poland Sp. z.o.o.	471,404.-
Avaya Singapore Pte. Ltd.	41,569,154.-
Avaya Sweden A.B.	330,620.-
Total Participations:	93,733,520.-
Total Assets:	93,734,973.-

The assets and liabilities to be acquired by AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS Sàrl are the following:

Assets:	Value (EUR)
Participations:	
Avaya Argentina S.R.L.	15,862,364.-
Avaya France.	40,373,957.-
Avaya Deutschland GmbH.	178,645.-
Avaya Italia S.p.A.	12,412,118.-
Avaya Japan Ltd.	11,611,675.-
Avaya Puerto Rico Inc.	- 3,822.-
ZAO Avaya.	- 557,047.-
Avaya Comunicacion Espana, S.L.	3,231,162.-
Total Participations:	83,109,052.-
Total Assets:	83,109,052.-

The conclusions of the Valuation Report are as follows:

«Based on a balance sheet of AVAYA GIBRALTAR as of December 14, 2001 and on the above, the aggregate contribution of all the assets and liabilities of AVAYA GIBRALTAR to AIEL and ALI amounts in total to 109,556,570.- GBP equivalent 176,844,025.- euros, based on the exchange rate between GBP and euros as of December 14, 2001, amounting to 1.61418.

Out of this global amount of 176,844,025 euros, EUR 93,734,973.- are contributed to AIEL and 83,109,052.- euros are contributed to ALI.

In return, there should be an issue of 374,945 ordinary shares in AIEL with a par value of EUR 25.- per share and a total share premium of EUR 84,361,348.-, and an issue of 332,450 units in ALI with a par value of EUR 25.- per unit and a total share premium of 74,797,802 euros.»

This Valuation Report, after having been signed by the proxies, by the members of the board and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Finally, it appears from a statement from Mr Joseph P. Gigliotti, Director of AVAYA GIBRALTAR, that no transaction has been booked by AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED since the time between the final transfer by AVAYA INTERNATIONAL LLC of the non-U.S. AVAYA Group subsidiaries to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED and the transfer by AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED of all of its assets and liabilities to the Company and AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., up to, and including, the date of the signing of the present minutes.

As a consequence, the person appearing declared to subscribe in the name, and on behalf of, the said AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED for 374,945 (three hundred seventy-four thousand nine hundred forty-five) ordinary shares and to make payment in full for such new ordinary shares by the sale of part of all of its assets and liabilities as set forth in the Balance Sheet.

This Balance Sheet, after having been signed ne varietur by the proxies, by the members of the board and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Thereupon, the sole member resolved to accept the said subscription and payment and to allot 374,945 (three hundred seventy-four thousand nine hundred forty-five) ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each to the said subscriber AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED together with an aggregate share premium of EUR 84,361.348.- (eighty-four million three hundred sixty-one thousand three hundred forty-eight euros). The share premium will be issued to the benefit of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED solely.

The sole member further resolves that the Directors of the Company be and are hereby authorised to do all acts and things necessary in connection with the allotment of the 374,945 (three hundred seventy-four thousand nine hundred forty-five) ordinary shares to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED including, but not limited to, writing up the statutory registers and filing the appropriate statutory forms with the relevant authorities.

Fourth resolution

The sole member resolves to amend clause 4 of the Memorandum of Association so as to reflect the capital increase resolved pursuant the above resolution.

Consequently, clause 4 of the Memorandum of Association is replaced by the following text:

«The Share Capital of the Company is EUR 9,386,125.- (nine million three hundred eighty-six thousand one hundred twenty-five euros) divided into 375,445 (three hundred seventy-five thousand four hundred forty-five) ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Fifth resolution

The sole member resolves to incorporate the legal reserve of the Company by debiting the amount of EUR 469,307.- (four hundred sixty-nine thousand three hundred seven euros) from the share premium account.

Declarations, costs, evaluation

Insofar as the contribution in kind results in AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., and AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, two corporations incorporated in the European Community, acquiring all the assets and liabilities of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated in the European Community (Gibraltar), the Corporation refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately LUF 350,000.- (three hundred fifty thousand Luxembourg francs).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

At the request of the same appearing persons, and in case of divergence between the English and the French, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre à 11.00 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, enregistrée en Irlande et ayant son siège statutaire au 1, Stockes Place, St. Stephen's Green, Dublin 2 (Irlande) et son siège de direction effective à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, constituée en date du 5 avril 2000 sous la loi irlandaise (ci-après dénommée «la société»).

Le Mémorandum et les Articles d'Association ont été modifiés par les associés avec effet au 11 avril 2001. La décision de transférer le siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 11 avril 2001 a été prise par les associés et est actée dans un acte du notaire soussigné du 18 avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 1043, daté du 21 novembre 2001.

Le Mémorandum et les Articles d'Association ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 août 2001, non encore publié au Mémorial C.

Conformément à l'article 46 des Articles d'Association de la Société, et quinze minutes s'étant écoulées depuis l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, Maître Albert Wildgen a pris la présidence et a déclaré qu'un quorum était présent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte par Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de Président et désigne comme Secrétaire, Maître Carole Lacroix, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme Scrutateur, Maître Hervé Leclerq, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé le Président, le Secrétaire et le Scrutateur dressent la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dûment représenté à la présente assemblée. L'associé unique a consenti à la convocation à brève échéance de la présente assemblée. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Acceptation d'AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège statutaire au Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, comme associé de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société de EUR 9.373.625,- (neuf millions trois cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 9.386.125,- (neuf millions trois cent quatre-vingt six mille cent vingt-cinq euros) par l'émission de 374.945 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

3. Souscription et paiement intégral des 374.945 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires par AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED en contrepartie intégrale du transfert de l'apport d'une partie de ses actifs et passifs à la Société, tels que décrits dans le Bilan tel qu'annexé à la présente, ainsi qu'autorisations données aux Gérants de faire tous les actes nécessaires en relation avec la souscription et le paiement tels que décrits ci-dessus;

4. Modification de la clause 4 du Mémorandum d'Association pour refléter l'augmentation de capital.

5. Constitution de la réserve légale par débit du compte de prime d'émission; et

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président, et ayant été dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions spéciales et ordinaires qui suivent:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège statutaire au Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, comme nouvel associé de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de EUR 9.373.625,- (neuf millions trois cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 9.386.125,- (neuf millions trois cent quatre-vingt six mille cent vingt-cinq euros), représenté par 375.445 (trois cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par l'émission de 374.945 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune en faveur de AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, ces parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'émettre 374.945 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ces parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes à AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED.

Les 374.945 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires seront émises par la Société en faveur d'AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED ensemble avec le paiement d'une prime d'émission totale de 84.361.348,- (quatre-vingt-quatre millions trois cent soixante et un mille trois cent quarante-huit euros) en contrepartie du transfert par AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED d'une partie de ses actifs et passifs tels que décrits dans le Bilan du 14 décembre 2001. La prime d'émission est émise au seul profit d'AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED.

Souscription et libération

Est alors intervenu M. Albert Wildgen, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège statutaire à Gibraltar et constituée selon le droit de Gibraltar, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2001.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour y être soumise à l'enregistrement.

Le Président se réfère au Contrat d'Apport daté du 19 décembre 2001, dûment signé par AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED et la Société, par lequel tous les actifs et passifs d'AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED ont été transférés à AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. et AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED respectivement.

Ce Contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par les mandataires, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour y être soumis à l'enregistrement.

Conformément au Rapport d'Évaluation émis par AVAYA INC., une société constituée aux U.S.A. soumise au droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 211 Mt. Airy Road, Basking Ridge, New Jersey en date du 17 décembre 2001, le conseil de gérance de la Société a évalué la totalité des actifs et passifs de AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED devant être acquis par AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., et à la Société à EUR 176.844.025,- (cent soixante-seize millions huit cent quarante-quatre mille vingt-cinq euros).

Les actifs d'AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED sont:

Actifs:	Valeur (EUR)
Due From Parent	1.453,-
Participations:	
Avaya Middle East W.L.L.....	4.624.327,-
Avaya Chile Ltda.	589.736,-
Avaya Austria GmbH	4.128.856,-
Avaya Brasil Ltda.	31.528.038,-
Avaya Czech Republic s.r.o.....	4.772.097,-
Avaya Denmark ApS.	84.717,-
Avaya Hong Kong Company Ltd.....	2.611.211,-
Avaya Korea Ltd.	2.302.649,-
Avaya (Malaysia) Sdn. Bhd.	643.330,-
Avaya Peru S.R.L.	77.382,-
Avaya Poland Sp. z.o.o.....	471.404,-

Avaya Singapore Pte. Ltd.	41.569.154,-
Avaya Sweden A.B.	330.620,-
Avaya Argentina S.R.L.	15.862.364,-
Avaya France	40.373.957,-
Avaya Deutschland GmbH.	178.645,-
Avaya Italia S.p.A.	12.412.118,-
Avaya Japan Ltd.	11.611.675,-
Avaya Puerto Rico Inc.	- 3.822,-
ZAO Avaya	- 557.047,-
Avaya Comunicacion Espana. S.L.	3.231.162,-
Total des Participations:	176.842.572,-
Total des Actifs:	176.844.025,-
AVAYA GIBRALTAR n'a pas d'autres actifs.	
Passifs:	Aucun

Les actifs et les passifs devant être acquis par la Société sont les suivants:

Actifs:	Valeur (EUR)
Due From Parent.	1.453,-
Participations:	
Avaya Middle East W.L.L.	4.624.327,-
Avaya Chile Ltda.	589.736,-
Avaya Austria GmbH.	4.128.856,-
Avaya Brasil Ltda.	31.528.038,-
Avaya Czech Republic s.r.o.	4.772.097,-
Avaya Denmark ApS	84.717,-
Avaya Hong Kong Company Ltd.	2.611.211,-
Avaya Korea Ltd.	2.302.649,-
Avaya (Malaysia) Sdn. Bhd.	643.330,-
Avaya Peru S.R.L.	77.382,-
Avaya Poland Sp. z.o.o.	471.404,-
Avaya Singapore Pte. Ltd.	41.569.154,-
Avaya Sweden A.B.	330.620,-
Total des Participations:	93.733.520,-
Total des Actifs:	93.734.973,-

Les actifs et les passifs devant être acquis par AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., sont les suivants:

Actifs:	Value (EUR)
Participations:	
Avaya Argentina S.R.L.	15.862.364,-
Avaya France	40.373.957,-
Avaya Deutschland GmbH.	178.645,-
Avaya Italia S.p.A.	12.412.118,-
Avaya Japan Ltd.	11.611.675,-
Avaya Puerto Rico Inc.	- 3.822,-
ZAO Avaya	- 557.047,-
Avaya Comunicacion Espana. S.L.	3.231.162,-
Total des Participations:	83.109.052,-
Total des Actifs:	83.109.052,-

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur base du Bilan d'AVAYA GIBRALTAR daté du 14 décembre 2001 et sur base de ce qui précède, l'apport de la totalité des actifs et passifs d' AVAYA GIBRALTAR à AIEL et ALI s'élève à 109.556.570,- GBP, équivalent à 176.844.025,- EUR, sur base du taux de change entre l'euro et le GBP au 14 décembre 2001, égal à 1,61418.

Sur ce montant global de 176.844.025,- EUR, EUR 93.734.973,- seront alloués à AIEL et 83.109.052,-EUR à ALI.

En contrepartie de cet apport, il y aura une émission de 374.945 parts sociales ordinaires dans AIEL, chacune avec une valeur nominale de 25,- EUR, ensemble avec une prime d'émission globale de 84.361.348,-EUR et une émission de 332.450 parts sociales de ALI ayant une valeur nominale de 25,- EUR par part sociale et une prime d'émission globale de 74.797.802,- EUR.»

Ce Rapport d'Evaluation, après avoir été signé ne varietur par les mandataires, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour y être soumis à l'enregistrement.

Finalement, il résulte d'une déclaration de M. Joseph P. Gigliotti, administrateur d'AVAYA GIBRALTAR, qu'aucune transaction n'a été comptabilisée par AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED depuis la date du transfert final par AVAYA INTERNATIONAL LLC de certaines filiales non américaines du groupe AVAYA à AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED jusqu'à la date du transfert par AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED de tous ses

actifs et passifs à la Société et à AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, c'est-à-dire la date de signature du présent procès-verbal inclus.

Par conséquent le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED à 374.945 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires et payer en totalité ces parts sociales par un apport en nature consistant en une partie de ses actifs et passifs tels que décrits dans le Bilan.

Après quoi, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et le paiement y relatif et a alloué 374.945 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, au souscripteur AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED ensemble avec une prime d'émission globale de 84.361.348,- (quatre-vingt-quatre millions trois cent soixante et un mille trois cent quarante-huit euros). La prime d'émission est émise au seul profit d'AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED.

L'associé unique décide également que les Gérants de la Société sont autorisés à exécuter tous les actes nécessaires en relation avec l'allocation des 374.945 (trois cent soixante-quatorze mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires à AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED y compris notamment la modification des registres statutaires et l'enregistrement des formulaires appropriées auprès des autorités compétentes.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier la clause 4 du Memorandum d'Association afin de prendre en compte la résolution susmentionnée.

Par conséquent, la clause 4 du Memorandum d'Association aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 9.386.125,- (neuf millions trois cent quatre-vingt-six mille cent vingt-cinq euros) divisé en 375.445 (trois cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de constituer la réserve légale de la Société en débitant le montant de EUR 469.307,- (quatre cent soixante-neuf mille trois cent sept euros) du compte prime d'émission.

Déclarations, frais, évaluation

Dans la mesure où l'apport en nature se traduit par l'acquisition par AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., et AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, deux sociétés constituées et ayant leur siège social sur le territoire de l'Union Européenne, de tous les actifs et passifs de AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et ayant son siège social sur le territoire de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à LUF 350.000,- (trois cent cinquante mille francs luxembourgeois). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Wildgen, C. Lacroix, H. Leclercq, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 janvier 2002.

T. Metzler.

(02196/222/420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

FREE-B@NK SOFTWARE S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 69.795.

Da die Gesellschaft an Ihrem Sitz in 12, rue du Cimétiaire, Steinfort, nicht mehr auffindbar ist, ein neuer Gesellschaftssitz nicht bekannt und beim Handelregister hinterlegt ist und auf mehrmalige Aufforderung keine Unterlagen zu den Jahresabschlüssen der vergangenen Jahre zur Verfügung gestellt werden konnten, ist der commissaire aux comptes, Kristian Groke, expert comptable, 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous mit Wirkung vom 19. Oktober 2001 von seinem Amt zurückgetreten.

Luxemburg, den 29. Oktober 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 563, fol. 1, case 5.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02286/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

**LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA,
Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and one, on the thirtieth of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared

- Mrs. Susan Desprez, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, acting as the representative of the board of directors of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital (société d'investissement à capital fixe) LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA, R.C. Luxembourg section B number 81.952, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, pursuant to a resolution of the board of directors dated July 5, 2001.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, not yet published in the Mémorial C.

2. The corporate capital of the company is fixed at thirty thousand United States Dollars (US \$ 30,000.-) divided into three thousand (3,000) Shares having a par value of ten US Dollars (US \$ 10.-) each.

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of thirty thousand United States Dollars (US \$ 30,000.-) have been paid on the Shares.

3. Pursuant to article six of the Articles of Incorporation, the authorized capital is (US \$ 1,000,000,000.-) divided into 100,000,000 Shares having a par value of ten United States Dollars (US \$ 10.-) each.

The issued capital of the Company may be increased by the Manager who is authorised to issue additional Shares up to the total authorised capital, by contributions in cash, contributions in kind or by conversion of the net profits or any other available reserves into share capital in whole or in part, from time to time as the Manager in its discretion may determine.

4. In its meeting of July 5, 2001, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by forty-one million seven hundred and fifty thousand United States Dollars (US \$ 41,750,000.-), so as to raise the capital from its present amount of thirty thousand United States Dollars (US \$ 30,000.-) to the amount of forty-one million seven hundred and eighty thousand United States Dollars (US \$ 41,780,000.-) by the creation and the issue of four million one hundred seventy-five thousand (4,175,000) new Shares with a par value of ten United States Dollars (US \$ 10) each, issued with a share premium of ten United States Dollars (US \$ 10.-) per share.

The new shares have been fully paid up as well as the share premium by payment in cash, so that the amount of eighty-three million five hundred thousand United States Dollars (\$ 83,500,000.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the first and the second paragraph of article six of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 6. Share Capital.

(a) The Company has an issued capital in the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND (the «Global Sub-Fund») of forty-one million seven hundred and eighty thousand United States Dollars (US \$ 41,780,000.-) divided into four million one hundred seventy-eight thousand (4,178,000) Shares having a par value of ten US Dollars (US \$ 10.-) each.

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of forty-one million seven hundred and eighty thousand United States Dollars (US \$ 41,780,000.-) have been paid on the Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two hundred and forty-eight thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase and the issue premium is evaluated at 3,757,500,000.- LUF.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu

- Madame Susan Desprez, juriste, demeurant à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., R.C. Luxembourg section B numéro 81.952, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 5 juillet 2001.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2001, non encore publié au Mémorial C.

2. Le capital social de la société est actuellement fixé à trente mille dollars US (30.000,- USD) divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de trente mille dollars US (30.000,- USD) ont été payées sur les actions.

3. Conformément à l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé à un milliard de dollars US (1.000.000.000,- USD) divisé en cent millions (100.000.000) actions ayant une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté par l'Actionnaire Commandité qui est autorisé à émettre des Actions nouvelles à concurrence du capital autorisé, en contrepartie d'apports en espèces ou en nature ou par la conversion en capital des bénéfices nets ou de toute autre réserve disponible, en tout ou en partie, de temps à autre tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité, à sa discrétion.

4. En sa réunion du 5 juillet 2001, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quarante et un millions sept cent cinquante mille dollars US (41.750.000,- USD), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trente mille dollars US (30.000,- USD) à quarante et un millions sept cent quatre-vingt mille dollars US (41.780.000,- USD) par la création et l'émission de quatre millions cent soixante-quinze mille (4.175.000) Actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émises avec une prime d'émission totale de dix dollars US (10,- USD).

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en numéraire ainsi que la prime d'émission, de sorte que la somme de quatre-vingt-trois millions cinq cent mille dollars US (83.500.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier et le deuxième alinéa de l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6 Capital.

(a) La Société a un capital émis dans LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND (le «Compartiment Global») de quarante et un millions sept cent quatre-vingt mille dollars US (41.780.000,- USD) divisé en quatre millions cent soixante-dix-huit mille (4.178.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de quarante et un millions sept cent quatre-vingt mille dollars US (41.780.000,- USD) ont été payées sur les actions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux cent quarante-huit mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 3.757.500.000,- LUF.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Desprez - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2001, vol. 516, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2002.

J. Seckler.

(02214/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

IMMOBILIERE PIRROTTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 36.923.

—
Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2001

Première résolution

L'assemblée constate que les mandats du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer le nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit:

- a) Monsieur Pierre dit Pitt Pirrotte, agent immobilier, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;
- b) Monsieur Jean Pirrotte, administrateur de sociétés, demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels;
- c) La société anonyme PROPERTY PARTNERS S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pierre dit Pitt Pirrotte, agent immobilier, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, à la fonction d'administrateur-délégué.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Gerty Thomé-Marter, administrateur de sociétés, demeurant à Dudelange, comme commissaire aux comptes de la société.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1950 Luxembourg, 10, rue Auguste Lumière, à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2002, vol. 169, fol. 1, case 11. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02198/231/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

PIZZERIA VALLE-VERDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Cosimo Locorotondo, restaurateur, demeurant à L-3217 Bettembourg, 44, rue du Château.
- 2.- Madame Maria Bussolotto, sans état, épouse de Monsieur Cosimo Locorotondo, demeurant à L-3217 Bettembourg, 44, rue du Château.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants sub. 1.- et 2.- ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée PIZZERIA VALLE-VERDE, S.à r.l., en état de faillite, avec siège social à L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 276 du 18 juillet 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Christine Doerner en date du 29 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 342 du 26 juillet 1995, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée PIZZERIA VALLE-VERDE, S.à r.l., en état de faillite, est dissoute.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-3217 Bettembourg, 44, rue du Château.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Locorotondo, M. Bussolotto, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2001, vol. 516, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2002.

J. Seckler.

(02201/231/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

**H & CO CONSULTING S.A., Société Anonyme,
(anc. H & V CONSULTING S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 77.895.

L'an deux mille un, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H & V CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.895, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 169 du 6 mars 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2001, non encore publié au Mémorial C,

avec un capital fixé à trente-sept mille deux cents euros (37.200,- EUR) divisé en six (6) actions, d'une valeur nominale de six mille deux cents euros (6.200,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Sadier, secrétaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lysiane Schumacker, secrétaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de H & V CONSULTING S.A. en H & CO CONSULTING S.A.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de H & CO CONSULTING S.A.»

3.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en H & CO CONSULTING S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de H & CO CONSULTING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Luc Vandecauter comme administrateur de la société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Marnix Houwen, administrateur de société, demeurant à B-8000 Bruges, 15/5, rue Gustave Vincke-Dujardin, (Belgique), comme nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-trois mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Meisch, C. Sadier, L. Schumacker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2001, vol. 516, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2002.

J. Seckler.

(02203/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

**ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme - Soparfi,
(anc. ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.)**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.436.

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, R. C. S. Luxembourg numéro B 75.436, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 577 du 12 août 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2001, non encore publiés au Mémorial C, ayant un capital social de quatre millions huit cent quatre-vingt-treize mille cinq cents dollars US (4.893.500,- USD).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant à Waldbredimus.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Du Roy, accountant manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la structure de la société de Holding 29 en Soparfi, une société luxembourgeoise imposable.

2.- Modification de l'article 4 des statuts et de quelques autres articles en vue de ce changement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal d'une société anonyme holding pour adopter le statut d'une société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and one, on the ninth of November.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, R. C. S. Luxembourg number B 75.436, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 25th of April 2000, published in the Mémorial C number 577 of the 12th of August 2000, and whose articles of incorporation have been modified by two deeds of the undersigned notary on the 26th of March 2001, not yet published in the Mémorial C, with a share capital of four million eight hundred and ninety-three thousand five hundred US dollars (4,893,500.- USD).

The meeting is presided by Mr. Michal Wittmann, companies director, residing at Waldbredimus.

The chairman appoints as secretary Mr. Gilles Du Roy, accountant manager, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Klaus Krumnau, private employee, residing at Koerich.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented at the present meeting, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1.- Change of the structure of the company from a Holding 29 to a Soparfi, a taxable Luxembourg company.
- 2.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation and any other articles in order to reflect such action.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to change the fiscal regime of a holding company to adopt the statute of a soparfi-company and to amend article four of the articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 4.** The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.»

Second resolution

The meeting decides to amend article one of the articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 1.** There exists a Luxembourg company (société anonyme) under the title of ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at thirty thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Wittmann, G. Du Roy, K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher le 20 novembre 2001, vol. 516, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2002.

J. Seckler.

(02202/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

BRAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.605.

L'an deux mille un, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BRAINVEST S.A., ayant son siège social 5, rue Auguste Liesch, à L-1937 Luxembourg, R. C. S. Luxembourg section B numéro 50.605, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 1995, publié au Mémorial C numéro 310 du 6 juillet 1995, avec un capital social de quatre-vingt millions de francs luxembourgeois (80.000.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Cornet, directeur financier, demeurant à Beauvechain (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Remy, employée privée, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Georis, expert-comptable, demeurant à Arlon (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social.

2.- Décision de mettre la société en liquidation.

3.- Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente-six mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Cornet, V. Remy, B. Georis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2001, vol. 516, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2002

J. Seckler.

(02204/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

BENIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2001, vol. 516, fol. 6, case 3.

I.- Que la société anonyme BENIMMO S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R. C. Luxembourg section B numéro 74.925, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 61 du 9 février 1993.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 janvier 2002.

J. Seckler.

(02209/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

CENDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2001, vol. 516, fol. 6, case 6.

I.- Que la société anonyme CENDEL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 45.291, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 96 du 28 février 1997.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 janvier 2002.

J. Seckler.

(02210/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

COMURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.193.

—
Extrait du procès-verbal de la résolution circulaire du 7 décembre 2001

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de la société, le conseil d'administration a pris la décision suivante par écrit et par accord unanime de tous les administrateurs en fonction:

- le conseil d'administration décide de demander aux actionnaires de libérer pour le 31 décembre 2001 au plus tard, le capital souscrit non libéré d'un montant de deux millions trois cent seize mille Euro (EUR 2.316.000,-), ce qui induit un capital social entièrement libéré d'un montant de quatre millions trois cent trente-huit mille Euro (EUR 4.338.000,-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMURA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02250/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

EURO-HABEMUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 8.752.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EURO-HABEMUS S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 8.752, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 1969, publié au Mémorial C numéro 31 du 24 février 1970, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Lucien Schuman en date du 27 décembre 1978, publié au Mémorial C numéro 95 du 3 mai 1979, et en date du 10 avril 1986, publié au Mémorial C numéro 186 du 7 juillet 1986, suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 332 du 18 août 1992, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 550 du 19 juillet 2001, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-deux mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen - F. Hübsch - A. Thill - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2001, vol. 516, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2002

J. Seckler.

(02215/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

J-WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.743.

L'an deux mille un, le 14 décembre 2001.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J-WAY S.A., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B. 56.743, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 1996, publié au Mémorial C 20 du 21 janvier 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 avril 2001 par transformation en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Boueyrie, ingénieur consultant, demeurant à B-Habay-la-Neuve,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Gheza, administrateur de société, demeurant à B-Roblemont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Soudier, directeur financier, demeurant à F-Montigny-les-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital par apport en numéraires avec renonciation par les actionnaires au droit de souscription préférentiel et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires, présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations paraphées des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée étant régulièrement constituée, elle peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante huit mille Euros (EUR 158.000,-) à trois cent huit mille Euros (EUR 308.000,-) par la création et l'émission de deux mille sept cent vingt-neuf (2.729) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les 2.729 actions sont souscrites à l'instant même par la société TECHNOLOGICAL INVESTMENT COMPANY, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Kehlen, l'assemblée renonçant expressément à son droit de souscription préférentiel.

Les 2.729 actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent huit mille Euros (EUR 308.000,-) représenté par neuf mille sept cent soixante-sept (9.767) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charge, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 130.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Boueyrie, D. Gheza, E. Soudier, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2001, vol. 874, fol. 43, case 11. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2002.

N. Muller.

(02220/224/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

J-WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(02221/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

DEMATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 25, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 82.835.

L'an deux mille un, le douze décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, sous la dénomination de DEMATRANS S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2001, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur André Decoux, employé privé, demeurant à B-5020 Namur, 22, rue de L. de Moriamé qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Arnaud Decoux, employé privé, demeurant à B-5020 Namur, 22, rue de L. de Moriamé.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, pour être formalisée avec lui.

2.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents et représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, et peut délibérer valablement, telle qu'elle est représentée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le président met aux voix la résolution suivante, qui est adoptée à l'unanimité des voix:

*Ordre du jour**Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à Perlé et de modifier en conséquence l'article premier, deuxième alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Le siège social est établi à Perlé.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixé à L-8826 Perlé, 25, rue des Champs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rossignol, A. Decoux, J.-P. Cambier, A. Decoux, N. Muller

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2001, vol. 874, fol. 33, case 12.- Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2002.

N. Muller.

(02218/224/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

DEMATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 25, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 82.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(02219/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

FRANCESCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 73.700.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. la société de droit français, dénommée FORLIGNE, S.à r.l. SALON FRANCOISE, ayant son siège social à F-57000 Metz, 7, rue Dupont des Loges,

ici représentée par sa gérante, Madame Francesca dite Françoise Salamone, commerçante, épouse de Monsieur Jean-Paul Vettori, demeurant à F-57000 Metz, 33B, rue Belle Isle, déclarant sous sa seule responsabilité pouvoir engager la prédite société par sa seule signature;

2.- et Madame Francesca dite Françoise Salamone, agissant en nom personnel.

Lesquelles comparantes déclarent être associées et propriétaires, la société de droit français, dénommée FORLIGNE, S.à r.l. SALON FRANCOISE, prédite, de soixante parts sociales (60) et Madame Francesca dite Françoise Salamone, prédite, de quatre cent quarante parts sociales (440), de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénommée FRANCESCA, S.à r.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 2, Grand-Rue,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2000, publié au Mémorial C, page 11433.

Assemblée Générale Ordinaire

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale ordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire des associées décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et de donner à l'article trois, premier alinéa, des statuts, la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, Place de l'Hôtel de Ville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Salamone, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2002, vol. 874, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2002.

N. Muller.

(02222/224/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

FRANCESCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 73.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(02223/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

AI DUE GHIOTTONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.

R. C. Luxembourg B 38.192.

EXTRAIT

Suivant un acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2001, numéro 1658 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2001, vol. 874, fol. 33, case 11, de la société à responsabilité limitée AI DUE GHIOTTONI avec siège social à Mondercange, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, en date du 4 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 5257 de 1992, avec capital social de cinq cent mille deux cent quarante-deux francs (500.242,-), la répartition des parts sociales s'établit en totalité à la société comme suit:

1.- Monsieur Giovanni Vittore, rentier, époux de Madame Laura Palmieri, demeurant à L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange, pour vingt-cinq parts sociales	25 parts
2.- Madame Laura Palmieri, sans état, épouse de Monsieur Giovanni Vittore, demeurant à L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange, pour vingt-cinq parts sociales.	25 parts
3.- Madame Gilda Costanza Vittore, employée privée, demeurant à L-4420 Soleuvre, 68, route d'Esch, pour cinquante parts sociales.	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

La société est valablement engagé en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2002.

N. Muller.

(02226/224/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

AI DUE GHIOTTONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.

R. C. Luxembourg B 38.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(02227/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

SEILUX S.A., Société Anonyme.

H. R. Luxemburg B 82.058.

Der Gesellschaftssitz der SEILUX S.A. befindet sich ab 01. Januar 2002 nicht mehr in 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg. Ein neuer Gesellschaftssitz ist derzeit nicht bekannt.

Luxembourg, den 31. Dezember 2001.

K. Groke

Expert comptable

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 563, fol. 1, case 5.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02287/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

PREWOS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.534.

L'an deux mille un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PREWOS 1 S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, prénommé, le 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 421 du 14 juin 2000, et dont le statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire le premier octobre 2001, avec publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, maître en droit, avec adresse au 7, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Romain Fels, employé privé, avec adresse au 7, rue Xavier Brasseur,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par tous les actionnaires présents, tous les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau ainsi que par le soussigné notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment et valablement réunis et déclarent avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toutes formalités de convocation préalable.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 2.063.910,- (deux millions soixante-trois mille neuf cent dix euros), par l'émission de 206.391 (deux cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, accompagnée d'une prime d'émission totale de EUR 2.447.872,07 (deux millions quatre cent quarante-sept mille huit cent soixante-douze euros sept cents), soit une prime d'émission par action nouvelle émise de EUR 11,86036;

2) Souscription aux 206.391 (deux cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles par ALLIANCE UNICHEM OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, société de droit anglais avec siège Alliance House, 2 Heath Road, Weybridge, Surrey, Royaume-Uni numéro de registre 2548412, et libération intégrale et immédiate de toutes les actions émises par apport en espèces;

3) Modification de l'article 5 des statuts;

4) Divers.

Après délibération et approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution - Augmentation de capital

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 2.063.910,- (deux millions soixante-trois mille neuf cent dix euros) pour porter le capital social du montant actuel de EUR 793.490,- (sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) à EUR 2.857400,- (deux millions huit cent cinquante-sept mille quatre cents euros) par l'émission de 206.391 (deux cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), accompagnées d'une prime d'émission totale de EUR 2.447.872,07 (deux millions quatre cent quarante-sept mille huit cent soixante-douze euros sept cents), soit une prime d'émission de EUR 11,86036 par action nouvelle émise.

Deuxième résolution - Souscription et libération

L'Assemblée décide d'accepter la souscription par ALLIANCE UNICHEM OVERSEAS HOLDINGS LTD, prédite, à 206.391 (deux cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles à leur valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) accompagnées d'une prime d'émission totale de EUR 2.447.872,07 (deux millions quatre cent quarante-sept mille huit cent soixante-douze euros sept cents), soit une prime d'émission de EUR 11,86036, par action nouvelle émise, le second actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Faisant suite à cette acceptation, ALLIANCE UNICHEM OVERSEAS HOLDINGS LTD, prédite, déclare souscrire à 206.391 (deux cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles à leur valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), accompagnées d'une prime d'émission totale de EUR 2.447.872,07 (deux millions quatre cent quarante-sept mille huit cent soixante-douze euros sept cents), soit une prime d'émission de EUR 11,86036 par action nouvelle.

Les 206.391 (deux cent six mille trois cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles ainsi souscrites par ALLIANCE UNICHEM OVERSEAS HOLDINGS LTD, prédite, ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme exacte de EUR 4.511.782,07 (quatre millions cinq cent onze mille sept cent quatre-vingt-deux euros sept

cents) représentant le montant de l'augmentation de capital et le montant de la totalité de la prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution - Modification statutaire

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.857.400 (deux millions huit cent cinquante-sept mille quatre cents euros), représenté par 285.740 (deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et entièrement libérée.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de LUF 2.000.000,- (deux millions de francs luxembourgeois), sauf à parfaire ou à diminuer.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise, la version française faisant foi en toutes circonstances:/The English text is following; the French text shall prevail in all circumstances:

In the year two thousand and one, this fifth day of the month of December.

Before us Maître Norbert Muller notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PREWOS 1 S.A., a société anonyme, having its registered seat at 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 74.534, incorporated pursuant to a deed of Maître Norbert Muller, prenamed, on 25 February 2000, published in the Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 421 of 14 June 2000. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the notary Maître Norbert Miller, prenamed, on 1st October 2001, and the publication in the Official Gazette Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of such deed is in due course.

The meeting was opened at 11.00 o'clock with Mr Jean-Paul Goerens, lawyer, with address at 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, in the chair.

The Chairman has appointed as secretary Mr Jean-Pascal Cambier, lawyer, with address at 7 rue Xavier Brasseur,

Mr Romain Fels, private employee, with address at 7 rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, is unanimously elected as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to enact:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and their shares are indicated on an attendance list; this attendance list, signed by all the shareholders, by all the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be submitted at the same time to the registration formalities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed;

II.- That the whole corporate capital is present or represented at this meeting and that all the shareholders present or represented have declared to be duly convened and to have full knowledge of the agenda prior to this meeting, so that all the shareholders present or represented waive their right to any prior convening notice.

III.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the Agenda.

IV.- That the Agenda of the present meeting is the following:

1) Capital increase of EUR 2,063,910.- (two million sixty-three thousand nine hundred and ten euros), by issuing 206,391 (two hundred six thousand three hundred ninety-one) new shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, bearing a total share premium of EUR 2,447,872.07 (two million four hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-two euros seven cents), which is EUR 11.86036 share premium per share to be issued;

2) Subscription to the 206,391 (two hundred six thousand three hundred ninety-one) shares to be issued by ALLIANCE UNICHEM OVERSEAS HOLDINGS LTD, an English law company with registered office at Alliance House, 2 Heath Road, Weybridge, Surrey, United Kingdom, registration number 2548412, and full and entire paying up by contribution in cash of all the shares to be issued.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation;

4) Miscellaneous.

After deliberation, the General meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution - Increase of capital

Be it resolved to increase the share capital by an amount of EUR 2,063,910.- (two million sixty-three thousand nine hundred ten euros) in order to raise the current share capital of EUR 793,490 (seven hundred ninety-three thousand four hundred ninety euros) to EUR 2,857,400.- (two million eight hundred fifty-seven thousand four hundred euros), by

issuing 206,391 (two hundred six thousand three hundred ninety-one) new shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, with a total share premium of EUR 2,447,872.07 (two million four hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-two euros seven cents), which is EUR 11.86036 share premium per share to be issued.

Second resolution - Subscription and payment

Be it resolved to agree with the subscription by ALLIANCE UNICHEM OVERSEAS HOLDINGS LTD, prenamed, to the 206,391 (two hundred six thousand three hundred ninety-one) shares to be issued with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, bearing a total share premium of EUR 2,447,872.07 (two million four hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-two euros seven cents), which is EUR 11.86036 share premium per share to be issued.

Pursuant to aforesaid agreement, ALLIANCE UNICHEM OVERSEAS HOLDINGS LTD, prenamed, declares to subscribe to 206,391 (two hundred six thousand three hundred ninety-one) shares to be issued having a par value of EUR 10.- (ten euros) each, bearing a total share premium of EUR 2,447,872.07 (two million four hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-two euros seven cents), which is EUR 11.86036 share premium per share to be issued.

The 206,391 (two hundred six thousand three hundred ninety-one) shares to be issued have entirely been subscribed and fully paid up by contribution in cash by ALLIANCE UNICHEM OVERSEAS HOLDINGS LTD, prenamed. Thus the amount of EUR 4,511,782.07 (four million five hundred eleven thousand seven hundred eighty-two euros seven cents) which represents the amount of capital increase and of total share premium is from now on at free disposal of the company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Third resolution - Amendment of articles

The general meeting resolves to amend article 5 of the company's articles of incorporation. Article 5 shall read as follows:

«The social capital of the company is fixed at EUR 2,857,400.- (two million eight hundred fifty-seven thousand four hundred euros), represented by 287,540 (two hundred eighty-seven thousand five hundred forty) shares of a par value of EUR 10.- (ten euros) each, fully paid in.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated approximately at LUF 2,000,000.- (two million Luxembourg francs).

There being no further business and nobody rising to speak, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: J.-P. Goerens, J.-P. Cambier, R. Fels, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2001, vol. 874, fol. 23, case 2. – Reçu 1.820.048 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2002.

N. Muller.

(02224/224/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

PREWOS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(02225/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

VOYAGES ALBATROS, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Signature.

(02251/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.098.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FIPOLUC S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg le 13 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 427 du 31 octobre 1994 et inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 48 098.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Lauryane Decuber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Orban, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Adoption de l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société FIPOLUC S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2002.

3) Conversion du capital social de un million de francs français (1.000.000,- FRF) en Euro, au cours de conversion de six virgule cinq cinq neuf cinq sept (6,55957) francs français pour un (1) Euro, avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros zéro deux cents (152.449,02 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

4) Augmentation du capital social de la société à concurrence de sept cent vingt et un mille trois cent trente-trois euros cinquante-huit cents (721.333,58 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros zéro deux cents (152.449,02 EUR) à huit cent soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-deux euros soixante cents (873.782,60 EUR) par incorporation partielle de dette actionnaire, sans émissions d'actions nouvelles.

5) Réduction du capital social d'un montant de cinq cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-deux euros soixante cents (523.782,60 EUR) pour le ramener à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) par absorption de pertes subies.

6) Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

7) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société FIPOLUC S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social de la société est fixé à cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros zéro deux cents (152.449,02 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de concurrence de sept cent vingt et un mille trois cent trente-trois euros cinquante-huit cents (721.333,58 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-neuf euros zéro deux cents (152.449,02 EUR) à huit cent soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-deux euros soixante cents (873.782,60 EUR) par incorporation partielle de dette actionnaire, sans émissions d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social d'un montant de cinq cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-deux euros soixante cents (523.782,60 EUR) pour le ramener à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) par absorption de pertes subies en maintenant le nombre des actions existantes.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5 paragraphe 1 des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social de la société est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de LUF 350.000,-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Brettnacher, L. Decuber, C. Orban et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 465, fol. 31, case 11. – Reçu 290.985 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2002.

A. Lentz.

(02233/221/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.098.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2002.

A. Lentz.

(02234/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

SOLOMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 71.685.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOLOMAR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 902 du 29 novembre 1999 et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 71.685.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lennart Stenke, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Francis Welscher, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Adoption de l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de SOLOMAR HOLDING S.A et conversion du capital souscrit de francs luxembourgeois en euro, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six, virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions.

2) Suppression de la valeur nominale des actions.

3) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR) pour le porter du montant précédent de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (350.986,69 EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, à libérer à leur valeur nominale avec une prime d'émission totale de neuf mille treize euros trente et un cents (9.013,31 EUR) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4) Souscription des 8.000 actions nouvelles par l'actionnaire GULFCREST INVESTMENTS S.A.

5) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de neuf mille treize euros trente et un cents (9.013,31 EUR) par incorporation d'un montant à due concurrence à prélever sur le poste de «prime d'émission» pour le porter au montant arrondi de trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

6) Fixation de la valeur nominale des actions à quarante euros (40,- EUR) chacune.

7) Fixation du capital autorisé à six cent mille euros (600.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

8) Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

9) Divers.

II. Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de SOLOMAR HOLDING S.A et de convertir le capital souscrit de francs luxembourgeois en euro, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de sorte que le capital social est fixé à partir du 1^{er} janvier 2001 à trente mille neuf cent quatre-vingt-six, virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer temporairement la valeur nominale des actions à partir du 1^{er} janvier 2001.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR) pour le porter du montant précédent de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (350.986,69 EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, à libérer à leur valeur nominale avec une prime d'émission totale de neuf mille treize euros trente et un cents (9.013,31 EUR) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

L'assemblée décide d'admettre la souscription des huit mille (8.000) actions nouvelles émises la société GULFCREST INVESTMENTS S.A. avec siège social à Swiss Bank Building, East 53 Street, Marbella, Panama City, Panama.

Ensuite, la société GULFCREST INVESTMENTS S.A., prénommée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Lennart Stenke prénommé, en vertu d'une procuration générale donnée à Panama City le 24 février 1994,

a déclaré souscrire les huit mille (8.000) nouvelles actions et les libérer à raison de quarante euros (40,- EUR) par action ensemble avec une prime d'émission totale de neuf mille treize euros trente et un cents (9.013,31 EUR), de sorte que la somme de trois cent vingt-neuf mille treize euros trente et un cents (329.013,31 EUR) est à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de neuf mille treize euros trente et un cents (9.013,31 EUR) par incorporation d'un montant à due concurrence à prélever sur le poste de «prime d'émission» pour le porter au montant arrondi de trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à quarante euros (40,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à six cent mille euros (600.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR), représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 19 ci-après.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir du 28 décembre 2001, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 200.000,- LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Stenke, F. Welscher et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 465, fol. 32, case 7.- Reçu 132.724 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2002.

A. Lentz.

(02237/221/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

SOLOMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 71.685.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2002.

A. Lentz.

(02238/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 71.867.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of December.

Before us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Has compared:

Mr Serge Marion, employee, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a power of attorney conferred to him by the board of directors of the said company in its meeting of December 17th, 2001.

A copy of the minutes of this meeting, which is certified as confirming to the original, will remain attached to the present deed.

Such comparing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A. has been incorporated according to a deed of the undersigned notary, dated October 5th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 931 of December 7th, 1999.

2) According to article 3 of the articles of incorporation, the subscribed and fully paid in capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

According to the same article, the authorized capital of the company is fixed at seven hundred thousand euro (700,000.- EUR), represented by seven thousand (7,000) shares, with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The board of directors has been empowered to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital according to the conditions and terms which will be fixed by the board of directors. The board of directors is authorized to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

In the meeting of December 17th, 2001, the board of directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of two hundred and nineteen thousand euro (219,000.- EUR) in order to reach the amount of two hundred and fifty thousand euro (250,000.- EUR) by creating and issuing two thousand one hundred ninety (2,190) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The Board of Directors, having utilised its right to suppress the preferential right of subscription to one of the current shareholders, has accepted the subscription of the two thousand one hundred ninety (2,190) issued shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) by Mrs Gabriella Berardi, residing in Piazza di Porta San Marnelo 1/02, Bologna (Italy), paid by contribution in kind consisting in conversion of a debt of the same amount, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A. has vis-à-vis Mrs Gabriella Berardi.

The aforesaid contribution in kind has been reported on by the independent auditor Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg.

This report, dated December 7th, 2001, will remain annexed to this deed, and concludes as follows:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 2.190 actions d'une valeur nominale de EUR 100, c'est à dire EUR 219.000,-, à émettre en contrepartie.»

In consideration of the above subscription and liberation in kind, two thousand one hundred ninety (2,190) new shares fully paid up with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, are issued by the company and attributed to Mrs Gabriella Berardi prenamed.

As a result of this resolution, the Article 3 of the articles of incorporation is modified and will now be read as follow:

«**Art 3.** The company capital is fixed at two hundred and fifty thousand euro (250,000.- EUR) to consist of two thousand five hundred (2,500) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share, which have been entirely paid in.

The authorized capital is fixed at seven hundred thousand euros (700,000.- EUR) to consist of seven thousand (7,000) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years beginning on December 28th, 2001, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 150,000.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille et un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 17 décembre 2001.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à la date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 7 décembre 1999.

2) Suivant l'article 3 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Suivant le même article des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à sept cent mille euros (700.000.- EUR) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

En date du 17 décembre 2001, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (219.000.- EUR), pour le porter ainsi à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) par la création et l'émission de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration ayant usé du droit de supprimer le droit préférentiel de souscription d'un des actionnaires, les deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune ont été souscrites par Madame Gabriella Berardi, demeurant Piazza di Porta San Marnelo 1/02, Bologna (Italie) et intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance équivalente au montant de l'augmentation de capital que Madame Gabriella Berardi peut faire valoir à l'encontre de la société.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Lex Benoy, demeurant à Luxembourg.

Ce rapport, daté du 7 décembre 2001, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 2.190 actions d'une valeur nominale de EUR 100, c'est à dire EUR 219.000,-, à émettre en contrepartie.»

En considération de la souscription et du paiement ci-dessus, deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et entièrement libérées, sont émises par la société et attribuées à Madame Gabriella Berardi prénommée.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 28 décembre 2001, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 150.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

signé: S. Marion et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 465, fol. 31, case 10. – Reçu 88.344 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial.

Remich, le 8 janvier 2002.

A. Lentz.

(02239/221/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EUROPEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 71.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 janvier 2002.

A. Lentz.

(02240/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ELMS BROOK S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.510.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ELMS BROOK S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Edmond Schroeder, residing in Mersch, dated December 24th, 1997, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 242 dated April 15th, 1998.

The meeting is presided by Mr Gilles Jacquet, employee, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Christine Orban, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Lauryane Decuber, employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To increase the subscribed capital by an amount of forty-four million and fifty thousand Luxembourg Francs (44,050,000.- LUF), in order to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (1,250,000.- LUF) to forty-five million three hundred thousand Luxembourg Francs (45,300,000.- LUF) by creating and issuing forty-four thousand and fifty (44,050) new shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each.

2) Subscription and payment of the new shares.

3) To reduce the capital by an amount of seventeen million and fifty thousand Luxembourg Francs (17,050,000.- LUF) by absorption of losses and by suppressing 17,050 shares.

4) To adopt the euros as accounting and reference currency of ELMS BROOK S.A., with effect on January 1st, 2002.

5) To convert the corporate capital from Luxembourg Francs to euros, at the exchange rate of forty point three three nine nine (40,3399) Luxembourg Francs to one (1) euro, with effect on January 1st, 2002, so that the corporate capital will be fixed at seven hundred thousand three hundred euros (700,300.- EUR), represented by twenty-eight thousand two hundred and fifty (28,250) shares, with a nominal value of twenty-four euro seventy-nine cents (24,79 EUR) each.

6) To amend Article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

7) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of forty-four million and fifty thousand Luxembourg Francs (44,050,000.- LUF), in order to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (1,250,000.- LUF) to forty-five million three hundred thousand Luxembourg Francs (45,300,000.- LUF) by creating and issuing forty-four thousand and fifty (44,050) new shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each, with the same rights as the existing shares.

Subscription and payment

The general meeting resolves to accept the subscription of the new shares and to pay in by contribution in kind, consisting in the conversion of a claim which the subscriber MAYA HOUSE S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, has towards the company.

Thereupon, MAYA HOUSE S.A. prenamed, represented by Mr Gilles Jacquet, prenamed, by virtue of a proxy dated on December 26th, 2001, which will be annexed to the present deed, declares to subscribe to the forty-four thousand and fifty (44,050) new shares and to pay in by contribution in kind, consisting in a claim which the subscriber MAYA HOUSE S.A. prenamed has towards the company by expressly waiving of that claim.

The aforesaid contribution in kind has been reported on by the independent auditor BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, represented by Mr Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, dated 20th December, 2001 and whose conclusions are the following:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contre-partie, c'est à dire 44,050 actions de LUF 1,000.- chacune, totalisant LUF 44,050,000.- sous condition que l'augmentation de capital soit suivie directement d'une réduction de capital de LUF 17,050,000.- par absorption de pertes subies à due concurrence et annulation des 17,050 actions, de sorte que le nouveau capital social s'élève à LUF 28,250,000.-, représenté par 28,250 actions de valeur nominale LUF 1,000.- chacune.»

This report will remain annexed to this deed.

Second resolution

The general meeting decides to reduce the capital by an amount of seventeen million and fifty thousand Luxembourg Francs (17,050,000.- LUF), so as to bring it from its present amount of forty-five million three hundred thousand Luxembourg Francs (45,300,000.- LUF) to the amount of twenty-eight million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (28,250,000.- LUF), represented by twenty-eight thousand two hundred and fifty (28,250) shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each.

This reduction in share capital is realised by conversion of losses in due proportion.

The meeting resolves to suppress 17,050 shares representing the reduction of capital, proportionally to the ownership of each shareholder.

Third resolution

The general meeting decides to adopt the euro as accounting and reference currency of ELMS BROOK S.A., with effect on January 1st, 2002.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the corporate capital from Luxembourg Francs to euros, at the exchange rate of forty point three three nine nine (40,3399) Luxembourg Francs to one (1) euro, with effect on January 1st, 2002, so that the corporate capital will be fixed at seven hundred thousand three hundred euro (700,300.- EUR), represented by twenty-eight thousand two hundred and fifty (28,250) shares, with a nominal value of twenty-four euros seventy-nine cent (24.79 EUR) each.

Fifth resolution

As a result of these resolutions, Article 5 of the articles of incorporation is amended, so that it reads from January 1st, 2002 on, as follows:

«**Art. 5.** The share capital is fixed at seven hundred thousand three hundred euro (700,300.- EUR), represented by twenty-eight thousand two hundred and fifty (28,250) shares of twenty-four euro seventy-nine cent (24.79 EUR) each.

The company shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 530,000.- LUF.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation and that in case of any divergence between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction allemande:

Im Jahre zweitausend und eins, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ELMS BROOK S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch am 24. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 242 vom 15. April 1998, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Gilles Jacquet, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Madame Christine Orban, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Madame Lauryane Decuber, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von vierundvierzig Millionen fünfzigtausend Luxemburger Franken (44.050.000.- LUF) um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000.- EUR) auf fünfundvierzig Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken (45.300.000.- LUF) zu erhöhen, durch Schaffung von vierundvierzig tausend fünfzig (44.050) neuen Aktien mit einem Wert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000.- LUF).

2) Zeichnung sämtlicher neu auszugebenden Aktien.

3) Kapitalverminderung in Höhe von siebzehn Millionen und fünfzigtausend Luxemburger Franken (17.050.000.- LUF) durch Umwandlung von Verlusten und durch Abschaffung von 17.050 Aktien.

4) Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals zum 1. Januar 2002 von Luxemburger Franken auf Euro.

5) Umwandlung des gezeichneten Gesellschaftskapital zum festgesetzten Kurs von 40,3399 LUF zu 1,- Euro, somit die Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2002 ein Kapital von siebenhunderttausend dreihundert euros (700.300.- EUR) hat, eingeteilt in achtundzwanzigttausendzweihundertfünfzig (28.250) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (24,79 EUR).

6) Entsprechende Aenderung des Artikels 5 Absatz 1 der Satzung.

7) Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von vierundvierzig Millionen fünfzigtausend Luxemburger Franken (44.050.000,- LUF) um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- EUR) auf fünfundvierzig Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken (45.300.000,- LUF) zu erhöhen, durch Schaffung von vierundvierzig tausend fünfzig (44.050) neue Aktien mit einem Wert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Die Generalversammlung genehmigt die Zeichnung und Einzahlung der vierundvierzigtausendundfünfzig (44.050) neue Aktien durch die luxemburgische Gesellschaft MAYA HOUSE S.A. mit Sitz in Luxemburg, 5, rue Eugène Ruppert, mittels Umwandlung einer Forderung welche die Gesellschaft MAYA HOUSE S.A. gegenüber von ELMS BROOK S.A. geltend machen kann.

Ist alsdann erschienen die vorgenannte Gesellschaft MAYA HOUSE S.A., hier vertreten durch Herrn Gilles Jacquet, vorgeannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 26. Dezember 2001, welche erklärt die sämtlichen neuen Aktien zu unterzeichnen und sie einzuzahlen mittels Umschuldung einer Forderung in gleicher Höhe welche sie gegen ELMS BROOK S.A. geltend machen kann und auf welche sie ab nun ausdrücklich verzichtet.

Da die Kapitalerhöhung mittels Sacheinlage eingezahlt wurde, wurde ein Revisionsbericht von dem réviseur d'entreprises Marc Lamesch von der BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg ausgestellt, datiert vom 20. Dezember 2001, welcher wie folgt schlussfolgert:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contre-partie, c'est à dire 44.050 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 44.050.000,- sous condition que l'augmentation de capital soit suivie directement d'une réduction de capital de LUF 17.050.000,- par absorption de pertes subies à due concurrence et annulation des 17.050 actions, de sorte que le nouveau capital social s'élève à LUF 28.250.000,-, représenté par 28.250 actions de valeur nominale LUF 1.000,- chacune.»

Dieser Bericht, nachdem er ne varietur durch die Komparenten und dem instrumentierenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Anlage als Anlage beigelegt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Kapitalverminderung in Höhe von siebzehn Millionen und fünfzigtausend Luxemburger Franken (17.050.000,- LUF) um das Gesellschaftskapital von fünfundvierzig Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken (45.300.000,- LUF) auf achtundzwanzig Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken herabzusetzen (28.250.000,- LUF) durch Umschuldung von Verlusten.

Die Generalversammlung beschliesst die Abschaffung von 17.050 Aktien welche die Kapitalverminderung darstellen. Diese Aktien werden in jeweiligem Verhältnis zu den bisher von den Aktionären gehaltenen Beteiligungen eingezogen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Umwandlung der Währung von Luxemburger Franken in Euro mit Wirkung zum 1. Januar 2002.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2002 in Euro umzuwandeln, zum festgesetzten Kurs von 40,3399 LUF zu 1,- Euro, somit die Gesellschaft ein Kapital von siebenhunderttausenddreihundert Euro (700.300,- EUR) hat, eingeteilt in achtundzwanzigttausendzweihundertfünfzig (28.250) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (24,79 EUR).

Fünfter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und erhält ab 1. Januar 2002 folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt siebenhunderttausenddreihundert Euro (700.300,- EUR), eingeteilt in achtundzwanzigttausendzweihundertfünfzig (28.250) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (24,79 EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen als Namensaktien oder Inhaberaktien.»

Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr 530.000,- Luxemburger Franken.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Jacquet, C. Orban, L. Decuber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 465, fol. 31, case 12. – Reçu 440.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2002.

A. Lentz.

(02235/221/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ELMS BROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.510.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2002.

A. Lentz.

(02236/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

C.W.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 24, rue Emile Mayrich.

R. C. Luxembourg B 49.887.

Procès-verbal de la réunion du/des gérants

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros.
2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de cinquante et un mille Euros (51.000,00) divisé en quarante et une parts sociales (41) de mille deux cent quarante-trois Euros nonante cents (1.243,90) chacune, entièrement libérée.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Claude Wagner, prénommé, quarante et une parts sociales 41

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 51.000,00 se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît expressément.

Décisions

Après en avoir délibéré, le gérant

Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros.

Décide d'augmenter le capital social de 181,83 euros pour le porter de son montant actuel de 50.818,17 euros à 51.000,00 euros par incorporation de réserves.

Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de cinquante et un mille Euros (51.000,00) divisé en quarante et une parts sociales (41) de mille deux cent quarante-trois Euros nonante cents (1.243,90) chacune, entièrement libérée.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Claude Wagner, prénommé, quarante et une parts sociales 41

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 51.000,00 se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît expressément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(02361/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

TERBATI S.A. IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.914.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2001, la démission de l'administrateur Monsieur Raymond Henschen a été acceptée et Madame Evelyne Korn, avocat à la cour, L-2213 Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Par décision de cette même assemblée, la démission du commissaire aux comptes Madame Monique Henschen a été acceptée et Monsieur Marc Muller, expert-comptable, L-1882 Luxembourg, a été appelé aux fonctions du commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Madame Evelyne Korn, avocat à la cour, adresse professionnelle: 21, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Thielen, avocat à la cour, adresse professionnelle: 21, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
- Monsieur Jean, dit Johnny Thielen, industriel, adresse professionnelle: 23, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer.

Le commissaire aux comptes est:

- Monsieur Marc Muller, expert-comptable, adresse professionnelle: 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour TERBATI S.A. IMMOBILIERE

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 7.— Reçu 12 euros

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02269/006/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

**ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.742.

Monsieur Miroslaw Wyrzykowski a démissionné comme membre du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 30 novembre 2001. Le Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (la «Société») a accepté ladite démission.

Par conséquence, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Président:

Jan Wejchert (administrateur classe A), ITI CORPORATION SP., Zo.o.; Ul. Powsinska 4; PL-02-920 Warsaw, CEO ITI Group.

Administrateur classe A:

Mariusz Walter, ITI CORPORATION SP. Zo.o.; U1 Powsinska 4; PL-02-920 Warsaw, CEO ITI Group Television Operations.

Bruno Valsangiacomo, ITI SERVICES LTD; Beustweg 12, 8032 Zurich, CFO ITI Group.

Maciej Raczkiwicz (Indépendant), Warszawskie Centrum; Finansowie, 21st Floor Emilii Plater 53, PL-00-113 Warsaw, Private Investor.

Administrateur classe B:

Henryka Bochniarz (Indépendant), NICOM CONSULTING LTD, Choragwi Panczernej 80, PL-02-951 Warsaw, President NICOM CONSULTING.

Michal Broniatowski, ITI CORPORATION SP. Zo.o, Ul. Powsinska 4, PL-02-920 Warsaw, Director ITI Group.

Ian Hume (Indépendant), 5007 Warren St. NW, USA-Washington DC 20016, President IAN HUME INVESTMENTS.

Wojciech Kostrzewa (Indépendant), BRE BANK S.A., Ul. Senatorska 18, PL-00-950 Warsaw, President and CEO BRE BANK S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 22, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02276/581/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 63.115.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2002, Mesdames Manuella Alecci-Macalli, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Isabelle Arend, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Rolande Germain, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Marie-Claire Zehren, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, ainsi que Messieurs Guy Baumann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, et Christian Finck, employé de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, en remplacement de KOFFOUR S.A., BVI, ALAZEE CORP., BVI et NEXIS S.A., Niué, démissionnaires. Monsieur Pierre Frédéric, fondé de pouvoir principal, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Luc Geraerts démissionnaire.

Les mandats des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Pour AUDIT TRUST S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02273/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

MUSAFIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.698.

Un contrat de domiciliation a été conclu le 16 décembre 1994 entre la société ci-après et CREDIT EUROPEEN S.A. Les droits et obligations découlant dudit contrat ayant été repris par BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG avec effet au 1^{er} janvier 1996, il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation liant:

Société domiciliée:

MUSAFIN S.A.

Société anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RC Luxembourg: B 49 698,

et

Domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RC Luxembourg: B 53 097,

a pris fin avec effet au: 13 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 14, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02282/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

DELOITTE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.433.

Les statuts coordonnés au 20 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(02253/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

LES THERMES DU BeauRegard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 38.891.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LES THERMES DU BeauRegard qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 novembre 2001 que:

1. les démissions des administrateurs Madame Marcelle Rippinger et Monsieur Emile Rippinger et Monsieur Norry Rippinger sont acceptées et pleine et entière décharge pour leurs activités de gestion et d'administration jusqu'à ce jour leur est donnée.

2. Sont nommés administrateurs de la société pour une durée de 5 (cinq) années avec pouvoir d'engager par sa seule signature la société pour tous actes de gestion courante:

- Monsieur Jean-Claude Hosch, demeurant à 38, bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Emile Rippinger, demeurant à 80, route de Luxembourg, L-3360 Leudelange.

3. Sont nommés administrateur-délégué à la gestion journalière de la société, ceci pour la durée de 5 (cinq) années, avec pouvoir d'engager par sa seule signature la société pour tous actes de gestion courante:

- Monsieur Norry Rippinger, demeurant à 80, route de Luxembourg, L-3360 Leudelange,
- Madame Marcelle Rippinger, demeurant à 80, route de Luxembourg, L-3360 Leudelange.

4. Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Emile Rippinger, demeurant à 80, route de Luxembourg, L-3360 Leudelange.

6. Est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration:

- Madame Marcelle Rippinger, demeurant à 80, route de Luxembourg, L-3360 Leudelange.

Pour extrait conforme

E. Rippinger

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02300/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.385.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour VENTURE CAPITAL INVESTMENTS S.A.

Signature

(02303/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

MARCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 2, place Guillaume.
R. C. Luxembourg B 10.183.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société MARCA, S.à r.l. qui s'est tenue le 1^{er} mars 2001 au siège social que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Felix G.M. Brenninkmeijer, gérant, demeurant en Allemagne, Achenbachstrasse 24, 40237 Düsseldorf, de sa fonction de gérant et lui donne décharge.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Carolus J.P.M. Brenninkmeijer, habitant en Belgique, 2970 's Gravenwezel, Eekhoornlaan 22.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa signature individuelle.

3. L'assemblée déclare approuver la cession de 500 parts de M. Felix G.M. Brenninkmeijer à la société RELESTA S.A., avec siège social à Luxembourg.

Pour extrait conforme

F. G.M. Brenninkmeijer / J.-L. W.M. Brenninkmeijer

Associés de la société

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02362/812/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

EURO MULTI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.125.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société EURO-MULTI SERVICES S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 janvier 2002, que:

1. le siège social est transféré à L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch avec effet au 1^{er} janvier 2002.
2. Ont été nommés administrateurs pour une durée de 6 années:
 - Monsieur Eric Philippe, technico-commercial, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 77, rue des deux Ponts,
 - Madame Raymonde Philippe-Gabel, aide-comptable, demeurant à F-57510 Grundviller, 18, rue Hambach,
 - Monsieur Hubert Philippe, agent de maîtrise, demeurant à F-57510 Grundviller, 18, rue Hambach.
3. A été nommé administrateur-délégué, Monsieur Eric Philippe prénommé, pour une durée de 6 années.
4. Le conseil d'administration a été habilité à déléguer la gestion journalière à Monsieur Erich Philippe, prénommé.
5. A été nommé commissaire aux comptes de la société, en remplacement de l'ancien commissaire aux comptes révoqué ad nutum, et pour la durée de 6 ans: la société FISCOGES, S.à r.l., établie et ayant siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 583, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02301/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.889.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Signature

(02304/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.889.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Signature

(02305/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.889.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Signature

(02306/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.889.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Signature

(02307/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ARSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls, ici représenté par Monsieur Albert Henkel, employé privé, demeurant à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 décembre 2001,
- 2) Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Sylvie Hansen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration authentique reçue par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2001, dont une expédition demeurera annexée aux présentes,
- 3) Monsieur Paul Thill, administrateur de sociétés, demeurant à Niederanven, ici représenté par Monsieur Albert Henkel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 décembre 2001,
- 4) Monsieur Johny Reiter, hôtelier, demeurant à Arsdorf, ici représenté par Monsieur Albert Henkel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 décembre 2001,
- 5) Madame Josée Kirchen, hôtelière, demeurant à Arsdorf, ici représentée par Monsieur Albert Henkel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 décembre 2001,

les prédites procurations, après avoir été signées par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ARSDORF, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation, la construction, la commercialisation, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion et la gestion d'immeubles.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par deux cents (200) parts sociales de cent cinquante-cinq (155,-) Euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Carlo Fischbach, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Nico Arend, préqualifié, cinquante parts sociales	50
3) Monsieur Paul Thill, préqualifié, cinquante parts sociales	50
4) Monsieur Johnny Reiter, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
5) Madame Josée Kirchen, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: deux cents parts sociales	200

Art. 6.

Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil deux.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à soixante mille (60.000,-) francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée Messieurs Nico Arend, Carlo Fischbach, Paul Thill et Johnny Reiter, tous trois préqualifiés.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hansen, A. Henkel, U. Tholl

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 2002, vol. 420, fol. 66, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2002.

U. Tholl.

(02254/232/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ST. GEORGES INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2354 Luxemburg, 5, rue Eugène Ruppert.
H. R. Luxemburg B 34.251.

Im Jahre zweitausend und eins, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ST. GEORGES INVESTMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders, im Amtssitze in Luxemburg, am 19. Juni 1990, veröffentlicht Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 483 vom 29. Dezember 1990, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Kris Goorts, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Zum Schriftführer wird Madame Christine Orban, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Madame Lauryane Decuber, Privatbeamtin, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von fünf Millionen Deutsche Mark (5.000.000,- DEM) auf zwei Millionen fünfhundertsechsfünzigtausend vierhundert neunundfünfzig Euro einundvierzig Cent (2.556.459,41 EUR) mit Rückwirkung zum 1. Juli 2001.

2) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von achthundertdreiundvierzig tausend fünfhundertvierzig Euro neunundfünfzig Cent (843.540,59 EUR) um es von zwei Millionen fünfhundertsechsfünzigtausend vierhundert neunundfünfzig Euro einundvierzig Cent (2.556.459,41 EUR) auf drei Millionen vierhunderttausend Euro (3.400.000,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von dreizehntausend zweihundertachtundneunzig (13.298) neuen Aktien ohne Nennwert.

3) Festlegung des genehmigten Gesellschaftskapitals auf sechs Millionen achthunderttausend Euro (6.800.000,- EUR), eingeteilt in einhundertsiebentausend einhundertsechsfünfundneunzig (107.196) Aktien ohne Nennwert.

4) Entsprechende Aenderung des Artikels 3 Absatz 1 und 2 der Satzung.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von fünf Millionen Deutsche Mark (5.000.000,- DEM) auf zwei Millionen fünfhundertsechsfünzigtausend vierhundert neunundfünfzig Euro einundvierzig Cent (2.556.459,41 EUR) mit Rückwirkung zum 1. Juli 2001.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von achthundertdreiundvierzig tausend fünfhundertvierzig Euro neunundfünfzig Cent (843.540,59 EUR) um es von zwei Millionen fünfhundertsechsfünzigtausend vierhundert neunundfünfzig Euro einundvierzig Cent (2.556.459,41 EUR) auf drei Millionen vierhunderttausend Euro (3.400.000,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von dreizehntausend zweihundertachtundneunzig (13.298) neuen Aktien ohne Nennwert, welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und zwar durch Umwandlung in Kapital eines entsprechenden Betrags aus Rücklagen.

Die neuen Aktien werden den bisherigen Aktionären im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien zugewiesen wie folgt:

1) die Gesellschaft STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VDS BELEGGINGEN, mit Sitz in NL-JG 6224 Maas-tricht, Scharnerweg 18,

dreizehntausend zweihundertsiebenundneunzig Aktien (13.297);

2) Herr Constant Vandersanden und Dame Gertruda Linssen, beide wohnhaft zu B-3740 Blizen-Spouwen, Riemsterweg 293A,

eine Aktie (1).

Zur Durchführung der Kapitalerhöhung wird ein Betrag von achthundertdreiundvierzig tausend fünfhundertvierzig Euro neunundfünfzig Cent (843.540,59 EUR) aus der Rücklage entnommen. Der Nachweis über das Bestehen einer solchen Rücklage wurde dem Notar durch die Bilanz der Gesellschaft zum 30. Juni 2001 erbracht. Diese Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das genehmigte Gesellschaftskapital auf sechs Millionen achthunderttausend Euro (6.800.000,- EUR), eingeteilt in einhundertsiebentausend einhundertsechsfünfundneunzig (107.196) Aktien ohne Nennwert, festzulegen.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, wird Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt drei Millionen vierhunderttausend Euro (3.400.000,- EUR), eingeteilt in dreiundfünfzigtausendfünfhundertachtundneunzig (53.598) Aktien ohne Nennwert.

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt. Das Gesellschaftskapital kann bis zum Betrag von sechs Millionen achthunderttausend Euro (6.800.000,- EUR), eingeteilt in einhundert-siebentausend einhundertsechsun-dneunzig (107.196) Aktien ohne Nennwert, erhöht werden, durch die Ausgabe von zusätzlichen Aktien mit/oder ohne Emissionsprämie. Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt und beauftragt diese Kapitalerhöhung vorzunehmen, ganz oder teilweise, indem Aktien von dem genehmigten Kapital gegen Einbezug von freien Rücklagen oder gegen bar oder Sacheinlagen ausgestellt werden und den Ausgabepreis sowie die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung zu bestimmen. Der Verwaltungsrat ist insbesondere berechtigt solche Ausgaben vorzunehmen, ohne den früheren Aktionären ein Vorzugsrecht für die Zeichnung der auszugebenden Aktien vorzubehalten.

Diese Genehmigung ist gültig für eine Dauer von 5 Jahren vom 28. Dezember 2001 angerechnet, kann jedoch durch eine außerordentliche Generalversammlung für die noch nicht bis zu diesem Zeitpunkt ausgegebenen Aktien bis zur Höhe des genehmigten Kapitals bestätigt werden. Der Verwaltungsrat ist desweiteren ermächtigt, nach jeder durchgeführten Kapitalerhöhung dieselbe durch seine Vorsitzenden oder einen Spezialbevollmächtigten rechtsgültig festzustellen und Artikel 3 der Gesellschaftssatzung entsprechend der Kapitalerhöhung abändern zu lassen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.»

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf LUF. 75.000,-

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Goorts, C. Orban, L. Decuber und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 465, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 8 janvier 2002.

A. Lentz.

(02245/221/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ST. GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2354 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 34.251.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 janvier 2002.

A. Lentz.

(02246/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

VITO - PATRIZIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social:L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.906.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 novembre 2001

L'assemblée prend note de la démission du gérant technique de la société. Etait nommé nouveau gérant technique: Monsieur Vito Scombussolo, demeurant 53, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg. Monsieur Scombussolo peut valablement engager la société pour toute transaction avec sa signature individuelle.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

VITO - PATRIZIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 563, fol. 1, case 5.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02288/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

EDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.122.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société EDEN HOLDING S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 janvier 2002, que:

1. le siège social est transféré à L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch avec effet au 1^{er} janvier 2002.
2. Ont été nommés administrateurs pour une durée de 6 années:
 - Monsieur Eric Philippe, technico-commercial, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 77, rue des deux Ponts,
 - Madame Raymonde Philippe-Gabel, aide-comptable, demeurant à F-57510 Grundviller, 18, rue Hambach,
 - Monsieur Hubert Philippe, agent de maîtrise, demeurant à F-57510 Grundviller, 18, rue Hambach.
3. A été nommé administrateur-délégué, Monsieur Eric Philippe prénommé, pour une durée de 6 années.
4. Le conseil d'administration a été habilité à déléguer la gestion journalière à Monsieur Eric Philippe, prénommé.
5. A été nommé commissaire aux comptes de la société, en remplacement de l'ancien commissaire aux comptes révoqué ad nutum, et pour la durée de 6 ans: la société FISCOGES, S.à r.l., établie et ayant siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme / Pour copie conforme

Signature / Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02302/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

S-PARK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.983.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour S-PARK S.A.

Signature

(02308/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ORPI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.401.

—
Extrait des résolutions prises lors de

l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001

Vu la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et après en avoir délibéré, l'assemblée décide:

1. de convertir en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2001, le capital actuellement exprimé en LUF;
2. d'augmenter le capital social de 3.159,71 EUR, par incorporation de la réserve légale, pour le porter de 371.840,29 EUR à 375.000,- EUR et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2001;
3. de supprimer la valeur nominale des actions émises, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2001;
4. d'adapter l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2001 pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,-) représenté par mille cinq cent (1.500) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02283/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

RER 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour RER 2 S.A.

Signature

(02309/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

RER 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour RER 2 S.A.

Signature

(02310/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

LMC GROUP S.A., LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.897.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour LMC GROUP S.A.

Signature

(02311/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

FONTAINBLEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.232.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour FONTAINBLEU S.A.

Signature

(02313/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

FONTAINBLEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.232.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour FONTAINBLEU S.A.

Signature

(02314/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

GAVINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.683.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour GAVINA S.A.

Signature

(02312/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

SAG SOFTWARE SYSTEMS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 57.368.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
tenue le 22 décembre 2001 à 10h00*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 décembre 2001, que les actionnaires de la Société ont décidé:

- de prendre connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire;
- pour ce qui concerne la société SOFTWARE AG (UK) Ltd, étant l'actionnaire majoritaire, celle-ci décide d'approuver le bilan rectifié et le compte de résultat pour les années 1998, 1999 et 2000 et de reporter:
 - + le bénéfice, arrêté au 31 décembre 1998, d'un montant de sept millions cinquante-neuf mille deux cent dix-huit (7.059.218,- LUF) francs luxembourgeois à l'exercice social suivant;
 - + le bénéfice, arrêté au 31 décembre 1999, d'un montant de deux millions cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-treize (2.190.273,- LUF) francs luxembourgeois à l'exercice social suivant;
 - + la perte, arrêtée au 31 décembre 2000, d'un montant d'un million quatre cent vingt-huit mille quatre cent trente-cinq (1.428.435,- LUF) francs luxembourgeois à l'exercice social suivant;
- pour ce qui concerne M. André Collot, il refuse d'approuver cette résolution, étant la deuxième de l'ordre du jour;
- de donner décharge aux administrateurs et au commissaire;
- d'approuver et de ratifier la nomination de M. Andreas Michael Georg Zvonimir Zeitler, qui a été régulièrement coopté comme administrateur de la société par les autres administrateurs conformément à la réunion du conseil d'administration tenue le 11 juin 2001 à 15h00;
- d'approuver et d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Mme Michaela Stoeckli, à qui il donne pleine et entière décharge;
- de nommer comme administrateur de la société, M. Luc Gheysens, en remplacement de Mme Michaela Stoeckli, précitée;
- de confirmer le mandat de l'administrateur actuel, M. Volker Ekkehard Dawedeit;
- de fixer la durée du mandat d'administrateur de M. Luc Gheysens, précité, à une année, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2002;
- d'augmenter le capital social de cent soixante-neuf (169,- LUF) francs luxembourgeois pour le porter de quarante-trois millions six cent soixante et onze mille (43.671.000,- LUF) francs luxembourgeois à quarante-trois millions six cent soixante et onze mille cent soixante-neuf (43.671.169,- LUF) francs luxembourgeois, par l'incorporation de réserves et sans création d'action nouvelle;
- de convertir les actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000,- LUF) en actions nominatives sans valeur nominale;
- de convertir, sur base d'un taux de change de 40,3399 francs luxembourgeois pour 1,- euro, le capital de la société exprimé en franc luxembourgeois en euro à partir de la date de la présente assemblée.

Le capital de la société de quarante-trois millions six cent soixante et onze mille cent soixante-neuf (43.671.169,- LUF) francs luxembourgeois est donc converti en euro et est fixé à un million quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts euros (1.082.580,-) à dater de ce jour;

- de modifier l'article 3 des statuts de la société en application des résolutions 9 à 11 et de le libeller ainsi qu'il suit:

«**Art. 3** Le capital de la société est fixé à un million quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (1.082.580,-) divisé en quarante-trois mille six cent soixante et onze (43.671) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02317/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.362.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(02315/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.362.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour EUROPEAN IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(02316/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

CHARLES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 37.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour CHARLES INVESTMENT S.A.

Signatures

(02319/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

**A.T.T.C. CONTROL S.A., Société Anonyme,
(anc. LA FINANCIERE DE L'AIGLE S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue Nassau.
R. C. Luxembourg B 60.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 34, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour A.T.T.C. CONTROL S.A.

Signatures

(02320/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 13.771.

Par Décision du conseil d'administration du 7 novembre 2001, Monsieur Yves Wallers, demeurant à Luxembourg a été coopté administrateur en remplacement de l'administrateur Mme Danielle Schröder, démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Par la même Décision du conseil d'administration le siège social a été changé au 124, route d'Arlon, Luxembourg (c/o UNIVERSALIA S.A.).

DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02371/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ARRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 29.306.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour ARRAS HOLDING S.A.

Signatures

(02321/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

SOCEURIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 37.116.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour SOCEURIMMO S.A.

Signatures

(02322/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

RED STAR LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 42.598.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour RED STAR LINE S.A.

Signatures

(02323/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.689.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
qui s'est tenue le 31 décembre 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de 13.809,28 EUR dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

C. Ferry

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 562, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02333/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.689.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(02334/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

OBREGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 70.326.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 79, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour OBREGON S.A.

Signatures

(02330/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

CREFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 5.112.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour CREFINA S.A.

Signature

(02324/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

CAPINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 78.470.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour CAPINT S.A.

Signatures

(02325/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

TUBILUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion

du conseil d'administration tenue en date du 17 décembre 2001

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et vu l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 avril 1999 et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide:

1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en ITL;
2. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social;
3. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-neuf mille cent quatorze euros et vingt-deux cents (129.114,22 EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 14, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02284/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.
